



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

LE 27 JUILLET 2026

Incendies en France : la protection des salariés doit rester la priorité absolue

Les incendies qui touchent actuellement la France et notamment la Gironde et les Landes, placent de nombreux habitants, travailleurs et services de secours dans une situation particulièrement difficile.

La CFDT chez Orange exprime tout son soutien aux salariés touchés directement ou indirectement par ces événements.

Nous saluons l'engagement exceptionnel de nos collègues engagés contre ces incendies.

Par ailleurs, nous adressons toute notre reconnaissance aux sapeurs-pompiers, aux forces de sécurité, aux agents des collectivités, aux travailleurs forestiers, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels mobilisés pour protéger et aider les populations.

La santé et la sécurité avant toute autre considération

La CFDT prend acte des mesures annoncées par la Direction : fermeture de sites, recours facilité au télétravail lorsque les activités le permettent, possibilité d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) rémunérée pour les salariés empêchés de travailler en raison des évacuations ou de l'inaccessibilité des sites.

Ces dispositions doivent être appliquées avec discernement et réactivité en tenant compte de chaque situation individuelle.

Aucune exigence opérationnelle ne doit conduire un salarié à prendre un risque pour sa santé ou sa sécurité. La protection des personnes doit rester le premier critère de décision.

La santé et la sécurité avant toute autre considération

Au-delà des conséquences immédiates, cette crise peut générer de nombreuses difficultés : stress, fatigue, inquiétude pour ses proches ou contraintes personnelles.

La CFDT invite les salariés concernés à solliciter les dispositifs d'accompagnement mis en place par Orange et rappelle que ses représentants restent pleinement mobilisés pour écouter, conseiller et accompagner.

Dans ces moments difficiles, la solidarité est plus que jamais essentielle.

La CFDT et ses militants chez Orange sont aux côtés de tous les salariés concernés.